

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 27/06/2023

DECISION N° 20230627\_B\_059

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,  
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusé représenté : Roland RIVET : Pouvoir à  
Emmanuel SALGADO

Était excusé : Patrick Bruno MARCON

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Administration Générale :**  
**Objet : Convention de mise à disposition de Mlle Elise THIBAUD à passer avec le**  
**SAT « Hors les Murs – Trisomie 21 Loire »**

N° 20230627\_B\_059

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition à passer avec le SAT « Hors  
les Murs – Trisomie 21 Loire » concernant Madame Elise THIBAUD, à  
raison de 5,5 h par semaine (3,5 h à la médiathèque de Saint Didier en  
Velay et 2 h de soutien au SAT) pour une période d'un an à compter du 1er  
septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024, pour un montant mensuel forfaitaire  
de 336,00 € TTC.
- Et autorise Monsieur le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 27 juin 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20230627-20230627\_B\_059-AU  
Reçu le 06/09/2023